

11 septembre 1684 pour neuf ans, chaque fois à raison de 40 thalers en enfin du 6 juillet 1693 pour six ans moyennant 30 écus blancs.

Le Roi de France ayant décidé que le Conseil de Luxembourg aurait six huissiers ordinaires, à charge pour eux de financer leurs offices, Feltz paya les 800 livres prescrites par une taxation du 10 janvier 1694 dès le 12 mars et obtint lettres patentes datées de Paris le 18 mars. Il avait aussi acquitté le droit de marc d'or pour un emploi d'huissier extraordinaire, mais ce cumul ne lui fut pas accordé.<sup>50)</sup>

Cette affaire allait entraîner un long procès soutenu contre le corps des huissiers du Conseil. Martin Feltz y eut pour associé Théodore Itzius, également propriétaire d'une charge héréditaire créée à titre de fief en 1618<sup>51)</sup> et qu'il faisait desservir par Dominique Stoultgen. Les locataires furent maintenus par sentence du 30 mai 1695, le procureur général du Conseil de Luxembourg Bourcier ayant épousé leur thèse, leurs emplois ayant été régulièrement financés par les bailleurs. Les huissiers ne se tinrent pas pour battus, alléguant qu'il s'agissait d'un abus contraire aux ordonnances. L'affaire fut portée devant le Parlement de Metz qui, par arrêt du 24 août 1696, évinça les appelants et les condamna aux dépens. Martin Feltz, le 9 juin 1699, put en conséquence reconduire l'amodiation pour un nouveau terme de six ans.<sup>52)</sup>

#### 4.

Vint le traité de Ryswyck contraignant Louis XIV à abandonner les territoires conquis. Les Français ne quittèrent Luxembourg que le 28 janvier 1698, mais, dès le 6 octobre 1697, Feltz renoua les contrats rompus depuis près de dix ans avec la Cour de Bruxelles. Ses agents Nicolas Parfondvaux et Jean-Henri Meusnier sont toujours à pied d'oeuvre et multiplient leurs objurgations. De leur correspondance se dégage d'ailleurs une impression assez trouble. On sent qu'ils cherchent à conserver à tout prix la clientèle d'un homme qui leur fournit leur argumentation et ne se montre pas trop dur à la détente. Leur influence auprès du Gouvernement a été fort mince et s'ils ont prodigué les assurances et les promesses, ils n'ont jamais rien apporté de concret. Martin Feltz, du reste, n'a jamais été entièrement leur dupe et se plaint parfois d'être mal servi. Il est de ceux que l'on ne décourage pas aisément et, en conséquence, pousse ses avantages jusqu'à la limite du possible.

La situation est, il faut le dire, assez confuse. Selon ses propres expressions, Feltz demande d'être réintégré dans ses fonctions de munitionnaire et de contrôleur dont il a été privé pendant treize ans *«au prix de bien des souffrances»*. *«Maintenant que le pays a le bonheur de retourner sous l'obéissance du Roy notre Sire»*, écrit-il non sans ironie, il lui paraît opportun de remettre les choses en l'état.<sup>53)</sup>

Or, les choses, précisément, se présentaient assez mal, de par la réapparition de Léonard Nyssen, dont nous avons déjà parlé. Ce fonctionnaire n'avait pas